

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020
CONVOCATION DU 04 SEPTEMBRE 2020

I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Après lecture du procès-verbal, M. le Maire fait part à l'assemblée :

- Que l'envoi d'un courrier à chaque personne ne rentrant pas ses poubelles a eu un effet positif. Très peu reste encore sur le trottoir.
- La liste des signaleurs pour le grand prix d'Isbergues a été effectuée par M. MARLES et M. CARPENTIER.
- A ce jour les cours de gymnastique assurés par l'UFOLEP n'ont pas encore repris
- Le miroir de sécurité à la boulangerie a été repositionné.

Le Procès-verbal n'appelant pas d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) REVISION DES TARIFS SCOLAIRES :

Mme DEGRAVE fait part de l'augmentation du prix des repas du restaurant scolaire par le prestataire suite à l'obligation d'une part de travailler avec des produits bio et locaux et d'autre part de conditionner dans des barquettes écologiques.

Mme DEGRAVE rappelle le prix du ticket de cantine actuel :

- Ticket enfant : 3 € 30
- Ticket adulte : 4 € 50

M. le Maire propose d'augmenter de 30 centimes le prix des tickets, rappelant qu'au prix du prestataire il faut ajouter le pain, l'eau, les charges salariales, l'électricité et le chauffage. Ainsi le prix du ticket enfant passerait à 3 € 50 et celui de l'adulte à 4 € 80 au 15 septembre.

POUR : 15 UNANIMITE

III) TRAVAUX SUR RD 341 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

M. le Maire fait part de la programmation par la CABBALR pour le 1^{er} semestre 2021 des travaux d'assainissement chaussée Brunehaut, rue du goudou et rue de Longhem. A l'issue de ces travaux, une réfection des trottoirs avec mise aux normes accès PMR est à prévoir. Des devis ont été établis.

Ces travaux sont subventionnables au titre des amendes de police à hauteur de 40 % avec un plafond de subvention à 15 000 €.

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour l'ensemble des travaux.

POUR : 15 UNANIMITE

IV) PRIX DES CONCESSIONS :

Mme DEGRAVE fait part du tarif actuel des concessions pour les inhumations :

- Concession simple (1 m x 2,50 m) : 70 €
- Concession double (2,30 m x 2,50 m) : 115 €

Les concessions sont acquises pour 30 ans.

Un rappel des tarifs des cav'urne et caveaux cinéraires est fait, ceux-ci étant relativement récents, il n'y a pas lieu de les réviser.

M. le Maire fait part que les tarifs pratiqués sont très bas, il souhaiterait une évolution au vu des coûts d'entretien absorbés par la commune.

Il remercie les agents pour le travail effectué au cimetière.

Il propose les tarifs suivants applicables au 15 septembre :

- Concession simple : 150 €
- Concession double : 200 €

POUR : 15 UNANIMITE

V) REGLEMENT DU CIMETIERE – TAXE INHUMATION :

Taxe d'inhumation

Mme DEGRAVE explique ce qu'est la taxe d'inhumation, celle-ci est réclamée lors de chaque inhumation, à chaque dépôt d'urnes et en cas de scellement d'urnes sur un monument. Mme DEGRAVE explique que récemment une urne a été scellée sur un monument sans que la mairie en soit avertie. Ce cas n'est pas exceptionnel, d'autres communes ont connu pareilles situations.

Monsieur le Maire propose de mettre en place la taxe d'inhumation à compter de demain et de la fixer à 50 €.

POUR : 15 UNANIMITE

Règlement du cimetière :

Après avoir pris connaissance du projet de règlement de cimetière il est ajouté :

- Article 2 DROIT A INHUMATION 3^{ème} alinéa : Toute personne ayant droit à une sépulture de famille **existante** dans le cimetière communal, quels que soient son domicile et le lieu de son décès.
- Article 4 – LES CONCESSIONS paragraphe 7 :
 - Une fois par an les services municipaux procèdent à une taille ou un enlèvement de toutes les plantations débordant dans les allées
 - Le stockage derrière les monuments de tout objet ou matériaux est proscrit
- Article 5 – TRAVAUX ajout d'un 5^{ème} paragraphe : concernant l'interdiction de poser une borduration en cailloux autour du monument

Règlement du columbarium et jardin du souvenir il est ajouté :

Article 1 : Chaque dépôt d'urnes ou dispersion de cendres est soumis à une taxe d'inhumation

Article 2 : des autres personnes incinérées, étant ayant droit d'une concession existante.

POUR : 15 UNANIMITE

VI) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Suite aux élections municipales, il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense. Le correspondant a vocation à constituer le point de contact entre les forces armées et la Nation au sein de la commune. Il a pour mission d'informer les habitants sur les sujets de défense, d'apporter des réponses à leurs questions sur les opportunités d'engagement, le recrutement de l'armée...

M. le Maire propose M. CARPENTIER Fredy

POUR : 15 UNANIMITE

VII) DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE :

M. le Maire fait part de la nécessité de désigner un élu référent sécurité routière, interlocuteur privilégié avec la préfecture. M. le Maire propose M. MARLES Michel

POUR : 15 UNANIMITE

VIII) DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN DELEGUE AGENT AU CNAS :

M. le Maire informe l'assemblée qu'au précédent mandat il était le délégué élu et Mme DELOHEN le délégué agent au sein du CNAS pour la commune. Il propose de reconduire ces délégations

POUR : 15 UNANIMITE

IX) DEMANDE DE SUBVENTION :

- Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention émanant de L'AFM Téléthon. Estimant que la commune apporte sa contribution avec l'organisation de manifestations sur la commune, il propose de donner une réponse défavorable à la demande.

POUR : 15 UNANIMITE

- La SPA du Pas-de-Calais sollicite également une subvention. La commune bénéficiant des services du refuge de Béthune par le biais de la CABBALR, le conseil municipal donne un avis défavorable.

X) TERRAIN RUE DE BLESSY :

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède des terrains à bâtir rue de Blessy. 3 lots sur les 4 étaient vendus au prix de 35 € le m². Les études de sol se sont révélées mauvaises, une construction sur pieux est obligatoire entraînant un surcoût d'environ 30 000 €. Par conséquent les compromis ont été annulés. M. le Maire demande l'avis du conseil municipal. Il propose de prendre l'attache du Notaire de la Commune pour étudier les possibilités que la commune aurait pour vendre ces terrains.

XI) FRICHE INDUSTRIELLE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaiterait se rapprocher des services de la CABBALR pour la reconversion des terrains qui jouxtent le magasin Leader Price d'une contenance totale de 20 984 m².

XII) APPLICATION MOBILE :

Monsieur le Maire présente l'application mobile « intraMuros ». L'application permet aux administrés d'être avertis en temps réel des différents évènements, actualités qui touchent la commune.

Monsieur le Maire propose d'adhérer pendant 1 an à l'application.

POUR : 15 UNANIMITE

XIII) CESSION DU TERRAIN UNEAL :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de démolition sur la friche unéal sont terminés. Il rappelle le prix de vente fixé en 2019 en fonction des devis soit 158 014 € 50. Il propose de conserver ce prix.

POUR : 15 UNANIMITE

XIV) LOCATIONS SALLES

Suite à la recrudescence de l'épidémie, toutes les manifestations et locations de salles jusqu'à la fin de l'année sont annulées. Il demande à l'assemblée de rembourser les acomptes versés par les personnes dont la location a été annulée.

POUR : 15 UNANIMITE

XV) ACQUISITION DE TABLETTES :

Pour faciliter la transmission des documents relatifs aux conseils municipaux et éviter les impressions papier, Monsieur le Maire propose de doter chaque élu d'une tablette numérique.

POUR : 15 UNANIMITE

Pour régler cette dépense, il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes

POUR : 15 UNANIMITE

XVI) CESSION LOCAL :

Une épicerie devrait voir le jour à la place de l'ancienne poste, un compromis a été signé.

XVII) MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES :

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment a été construit pour recevoir 16 enfants, il a reçu l'agrément de la PMI pour 14 enfants et une dérogation pour 16. A ce jour, seules 3 assistantes maternelles travaillent au lieu de 4. Plusieurs enfants de la commune se sont vus refuser l'inscription à la MAM, manque de place entraînant des scolarisations à l'extérieur. M. le Maire ajoute que l'effectif de l'école a chuté suite à de nombreux départs. Il demande l'accord du conseil municipal pour rencontrer les assistantes maternelles et leur expliquer la situation.

POUR : 15 UNANIMITE

XVIII) DESSINS :

Madame DEGRAVE rappelle que pendant le confinement, il avait été proposé aux enfants d'effectuer un dessin à destination de toutes les personnes qui ont travaillé pendant le confinement. Les dessins devaient être affichés sous les préaux à la rentrée mais les parents ne pouvant avoir accès, ce n'est plus possible. Mme DEGRAVE propose d'une part de les afficher à la fête de Noël sous réserve qu'elle ait lieu et d'autre part d'offrir une pochette de feutres à chaque enfant ayant effectué un dessin en récompense.

POUR : 15 UNANIMITE

L'éventualité d'une publication sur l'application mobile sera à solliciter auprès du prestataire.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Rentrée scolaire** : Mme DEGRAVE fait un point sur la rentrée scolaire. Celle-ci s'est bien déroulée, le protocole sanitaire a été mis en place impliquant un surcroît de travail pour les deux ATSEM. L'effectif de l'école est de 101 réparti comme suit : 23 chez Mme TRECH dont 2 tout-petits, 20 chez Mme BAROUX en moyenne et grande section, 21 chez Mme ALTIER en CP – CE1, 21 chez Mme DELOBELLE en CE1 - CE2, 16 chez Mme PARISIS en CM1 – CM2. Mme DEGRAVE ajoute que la fréquentation du restaurant scolaire est satisfaisante.
- Des problèmes de communications entre les parents d'élèves et la directrice de l'école sont évoqués.
- Mme DEGRAVE fait état des points abordés avec la sous-préfète lors du rendez-vous.
 - o Concernant les poubelles non rentrées, en plus du courrier qui a été envoyé, elle préconise de prendre un arrêté et de l'afficher dans les commerces.
 - o Concernant les problèmes de stationnement aux abords de l'école primaire, des lignes jaunes ont été peintes.
 - o Concernant la maison des suisses pour laquelle une procédure d'expropriation a été mise en route est caduque. La mairie ne peut revendre à un particulier l'immeuble, les seules alternatives pour la commune c'est soit de faire un logement social, géré par elle-même ou par un bailleur, soit d'y faire un lieu d'intérêt public. Mme DEGRAVE propose que la commune envoie un courrier à la propriétaire pour lui donner les coordonnées des particuliers qui seraient intéressés par l'immeuble.
- Mme TISON demande l'avancée du dossier d'enlèvement de la voiture à la cité de l'Orée du bois. Monsieur le Maire relance régulièrement la gendarmerie.
- M. le Maire fait part de l'invitation aux portes ouvertes de l'entreprise Action TP qui se situe maintenant à AIRE-SUR-LA-LYS.
- M. QUEHEN, forain, sollicite un emplacement pour la ducasse d'octobre. Les manifestations étant annulées, le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande.
- Un convoi de motos passera dans la commune le dimanche 11 octobre entre 9 et 12 h dans le cadre de l'événement Audomarose.
- La bibliothèque municipale réouvrira à partir du 18 septembre, un protocole sanitaire a été mis en place.
- Il n'y aura pas d'activité pendant les vacances, les conditions sanitaires étant défavorables.
- Une présentation vidéo du projet d'aménagement des parkings aux abords de la salle polyvalente est faite. Réselvia et Arseme demandent l'autorisation de le mettre en ligne sur YouTube. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Mme TISON fait part que l'accès à la rue Goudou est difficile. M. le Maire répond que la haie qui rendait l'accès difficile rue du Goudou a été coupée. Il ajoute qu'un panneau « interdit sauf riverain » sera installé après le passage de l'assainissement collectif.
- Mme DUFOUR fait part d'une haie à couper en haut de la rue de Théroutte. M. le Maire répond qu'il a contacté le département à ce sujet.
- Il est signalé que des chiens aboient sans cesse dans la rue de Longhem. La gendarmerie a été saisie.
- Mme KOWALK demande pourquoi il n'y a pas de boîte à lire sur la commune. Mme DEGRAVE craint qu'une boîte à lire fasse diminuer la fréquentation de la bibliothèque déjà faible. M. le Maire pense que c'est à réfléchir après la construction des logements.

- M. LECOCQ met en garde, des gens du voyage effectuent des démarchages. M. le Maire rappelle qu'il faut systématiquement contacter la gendarmerie.
 - M. RAMOS fait part des remarques qu'il a eues concernant l'entretien des trottoirs de la rue de Théroüanne. M. le Maire et Mme DEGRAVE sont étonnés, l'agent technique a nettoyé toutes les bordurations de la rue. Ils ajoutent que cette opération est effectuée une fois par an par les services techniques passent une fois par an. Il fait part également des difficultés pour sortir de chez lui lorsque qu'il y a des véhicules de stationnés de chaque côté de la route.
 - Une demande contrôle de vitesse a été faite auprès de la gendarmerie pour les rues de longhem, théroüanne et fléchinelle.
 - Mme KOWALK demande qui récolte les légumes du jardin pédagogique. M. le Maire répond que c'est lui qui l'entretient par conséquent c'était lui qui récoltait les légumes.
- Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**